

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 372**

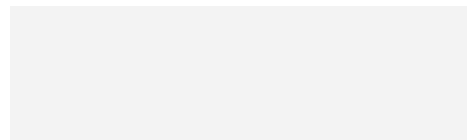
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 372                    décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de produits hygiéniques réutilisables pour les années 2020, 2021 et 2022

Adoption par le conseil : 17 décembre 2019

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 20 décembre 2019.



Kim V. Dumouchel, avocate  
Greffière